



PRÉFECTURE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service aménagement durable,
urbainisme, risques
(ADUR)

Unité prévention
des risques
(UPR)

Plan de Prévention des Risques Naturels
Inondations

Juin 2010

Commune de Pont-à-Mousson

Zonage PPRI

Plan annexé à l'arrêté préfectoral du 08 JUIL. 2010
approuvant le PPR

le Préfet

Pour le Préfet,
Et par délégation,
Pour le Secrétaire Général adjoint,
La Sous-Préfète chargée de mission,

Juliette TRIGNAT

Echelle : 1 / 5 000

Copyright :
BDParcellaire-IGN - 2006

Légende :

- Zone R = Préservation
- Zone B : Protection
- Zone B1 : Protection
- Zone V = Prévention
- Zone V1a = Prévention
- Zone V1b = Prévention
- Surface en eau

Cote de crue max (QRef)

Source : Service Navigation du Nord-Est (04-2006)

◆ 181,10 m NGF

